

ASSOCIATION FIHAVANANA



FAIRE UN DON

Grâce à votre don, vous contribuez à nos projets !

1 don = 1 reçu fiscal = 1 économie d'impôt

Je bénéficie d'une économie d'impôt:

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt.*

*(sauf particulier ayant obtenu le label de la fondation, pendant la durée de celui-ci)

Pour les entreprises, déduction de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire. Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt (Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier)

Mon don est de _____ euros

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur la fortune

L'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE _____

ADRESSE _____

E-mail _____

Téléphone _____

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de «Association Fihavanana». Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqué sur le chèque. Vous pourrez alors renvoyer le chèque accompagné du présent document à l'adresse ci-dessous ;

**ASSOCIATION Fihavanana - CHEMIN D'URFE - LES VINCENTS – 42 210 MONTROND LES BAINS - TEL : 06 17 42 25 83 –
email : jmial@ntic-conseil.fr**